

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 10 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	11	11

Date de convocation
3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, CARBONE Catherine, DESTOMBES Guillaume, BERTOUT Emilie, GRAF Pierre-Mickaël, CHAPUT Marie-Claude, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : .

Représentés : .

Monsieur PRIEUR Brice a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte Financier Unique 2025
N° de délibération : 21_2026

OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – budget principal Mesnil Saint Père

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la candidature de la commune auprès de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) de l'Aube pour le compte financier unique (CFU) dès la gestion comptable 2025) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Mesnil Saint Père ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de « Madame Françoise COLLOT » (président ad'hoc désigné pour la séance) ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

FONCTIONNEMENT	2025
Dépenses	398 207
Ch. - 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	142 717
Ch. - 012 CHARGES DE PERSONNEL	144 368

Ch. - 014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS (<i>FNGIR</i>)	49 433
Ch. - 042 OPE. D'ORDRE ET DE TRANS. ENTRE SECTION	0
Ch. - 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (<i>Incendie, pompiers, école, assainissement, Élus</i>)	34 203
Ch. - 66 CHARGES FINANCIÈRES (<i>Intérêts</i>)	22 639
Ch. - 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (<i>reprise exercices antérieurs</i>)	385
Ch. - 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (<i>15% des créances 2 ans</i>)	2 651

FONCTIONNEMENT	CA 2025
Recettes	535 677
Ch. - 013 ATTÉNUATION DES CHARGES (<i>arrêts maladie</i>)	64
Ch. - 042 OPE. D'ORDRE ET DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0
Ch. - 70 PRODUITS SERVICES DOMAINE & VENTES DIVERSES (<i>RPI, Agence Postale, vente de bois, taxe affouage, concession cimetièrre, Redevance de stationnement</i>)	37 281
Ch. - 73 IMPÔTS ET TAXES (<i>attribution de compensation, taxe foncière, taxe de séjour, pylône</i>)	361 096
Ch. - 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (<i>DGF, DSR, dotation aux élus, emploi d'avenir</i>)	108 130
Ch. - 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (<i>dividendes GSFBI, loyers logements communaux, location de salle, PAS</i>)	27 093
Ch. - 76 PRODUITS FINANCIERS (<i>Produits de participations</i>)	4
Ch. - 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (<i>Cession terrain SDDEA + mandats annulés sur exercice antérieur</i>)	2 007

INVESTISSEMENT	CA 2025
Dépenses	282 120,21
041. OPERATIONS PATRIMONIALES (<i>études suivies de travaux église</i>)	137 474,44
10. DOTATIONS, FONDS DIVERS (<i>trop perçu TAM</i>)	2 602,51
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 097,15
20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (<i>études église</i>)	0
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (<i>bâtiments, voirie</i>)	112 946,11
26. PARTICIPATIONS (<i>forêts du GSBI</i>)	0

INVESTISSEMENT	CA 2025
Recettes	179 557,03
040. OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (<i>cession terrain SDDEA</i>)	1 808,10
041. OPERATIONS PATRIMONIALES (<i>études suivies de travaux église</i>)	137 474,44
10. DOTATIONS & RÉSERVES (<i>FCTVA, TAM</i>)	8 941,39
13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (<i>taxe aménagement, subvention église, déblocage crédits, FCTVA</i>)	31 333,10
16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (<i>crédit relais</i>)	0
21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (<i>participation investissement SDDEA - erreur d'imputation</i>)	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,
- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Mesnil Saint Père
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 13 avril 2026
Pascal HENRI,
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal HENRI', written over a faint, light-colored background.

Pascal HENRI
2026.04.13 14:59:38 +0200
Ref:10817463-16311752-1-D
Signature numérique
le Maire